Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220409-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
DCM2026/22.04/09 Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE »

Rapporteur : Jean Yves L'HOSTIS

Créée en 2001, par le Ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

La commune assure, au titre de la compétence « Défense et patriotisme », les relations avec les associations patriotiques, les organismes et services de la défense, l'organisation des cérémonies patriotiques ainsi que le lien avec le délégué militaire départemental (DMD) en qualité de correspondant défense.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220409-DE

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ce correspondant défense.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Toutefois l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

La candidature suivante est proposée : Arnaud Baudouin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation du délégué à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ***De désigner le correspond « Défense »***

La candidature suivante est proposée : Arnaud Baudouin

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC

